

Décision prise dans le cadre de la délégation du conseil d'administration,

LE PRESIDENT,

- Vu** le code de l'Education, notamment ses articles L.712-2, L.712-3, D 719-4 et suivants ;
- Vu** le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du président de l'Université de Lorraine en date du 23 mai 2017 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 23 mai 2017 portant délégation au Président,

DECIDE

Article 1

Les tarifs du Centre Pierre Janet applicables du 1^{er} septembre 2019 au 31 décembre 2020 pour les consultations psy sont fixés conformément à la liste jointe.

Article 2

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

Article 3

Le directeur général des services ainsi que l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée à la Présidence, dans les locaux du Centre Pierre Janet et publiée sur le site internet de l'Université.

Fait à Nancy, le 17 juillet 2019

Pierre MUTZENHARDT

Affiché à la Présidence et transmis au Recteur, Chancelier des Universités le

27 AOUT 2019



TARIFS CONSULTATIONS CPJ

Tarifs 2019 applicables à compter du 1er septembre 2019 au 31 Décembre 2020

		PATIENTS				REMUNERATION INTERVENANTS		Pour information	
TYPES DE CONSULTATIONS		CPJ	A DISTANCE	EXTERIEUR CPJ Domicile/Travail	Intervenant	Frais de déplacement	Prix de marché	Temps passé par l'IE minutes / patient	
1	Consultation classique Santé Souffrance au travail Psycho-traumatologie Sexologie	70 €	75 €	90 €		20 €	entre 45€-70€	15	
2	Consultation Famille/ Couple/Enfant	75 €	sans objet	95 €	50 €	20 €	entre 60€-80€	15	
3	Coaching/ Psychologie Positive (1h)	100 €/h	110 €/h	120 €/h	70 €	20 €	100 € 1h	20	
4	Cellule d'urgence (groupe - 3h) Suivi des personnes prises en charge			916,67 € HT		Selon barème fiscal (Calcul à partir du départ CPJ et retour CPJ)	650 €	60	
				1100 € TTC					
				166,69 € HT					
				200 € TTC					
5	Bilan psychotechnique Enfant/Adulte (forfait 3 séances)	300 € TTC			250 €		210 €	30	
7	Supervision individuelle (1h)	100 € HT/h		125 €/h	CPI/Domicile : 100 € CPI/Lieu Travail : 120 €	Selon barème fiscal (Calcul à partir du départ CPI et retour CPI)	100 €	60	
		120€ TTC/ h		150€ / h					
8	Supervision de groupe (1 h)	216,69 € /h HT		216,69 € /h HT	200 €/h	Selon barème fiscal (Calcul à partir du départ CPI et retour CPI)	250 €	60	
		260 € /h TTC		260 € /h TTC					
9	Supervision des Psy. du CPJ (1/2 journée)	650 € TTC				Pas de frais de déplacement			
9	Supervision des Psy. du CPJ (1 journée)	1300 € TTC				Pas de frais de déplacement			